

Formulaire de don

Eglise Saint-Nicolas de Blois

Je fais un don pour la restauration de l'orgue de Saint-Nicolas :

20€ 50€ 100€ Autre montant.....

Chèque à l'ordre de "Association jeux d'Orgue 41".
Un reçu fiscal vous sera adressé, permettant de déduire 66% de cette somme de vos impôts.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Ville.....

Courriel.....

Téléphone.....

Date et signature.....

Bulletin à adresser à : Association **Jeux d'Orgue 41**
1, rue de Berry
41000 Blois



*Participez
à la
restauration
de l'orgue*





L'orgue situé dans le transept nord de l'église Saint-Nicolas est à l'origine un orgue de salon, installé dans une maison de la rue du Foix. Conçu en 1958 par la société Jacquot-Lavergne de Rambervilliers, c'est un instrument de 18 jeux sur 2 claviers expressifs de 61 notes et pédalier de 32 notes. La transmission des jeux et des notes est électro-pneumatique. Après le décès de son propriétaire, la famille en fait don afin qu'il prenne place dans l'église voisine. En 2008, l'association **Jeux d'Orgue 41** finance les travaux d'installation ; l'orgue connaît depuis lors une nouvelle vie, se faisant entendre à l'occasion de concerts et pour le service liturgique.

L'état de l'instrument est aujourd'hui très préoccupant. Du fait de l'usure des soufflets et de la vétusté des fils électriques en coton, de nombreuses notes sont muettes et certains jeux sont maintenant inutilisables. Depuis sa construction il y a près de soixante ans, cet orgue n'a jamais été restauré. Une intervention profonde s'impose désormais de manière urgente et indispensable afin qu'il puisse remplir pleinement son nouveau rôle d'acteur à la fois cultuel et culturel de l'abbatiale Saint-Nicolas. En outre, il est nécessaire de terminer le buffet et l'estrade afin que cet instrument s'intègre plus harmonieusement dans l'espace architectural de l'église.

L'association **Jeux d'Orgue 41*** porte ainsi un projet de restauration et fait appel à votre générosité pour le mener à bien. Le budget global, de l'ordre de 25 000 euros, comprend le remplacement de l'ensemble des transmissions, la révision des membranes du sommier et les finitions de menuiseries.

* Association reconnue d'intérêt général. Tout don ou cotisation donne ainsi droit à un crédit d'impôt égal aux deux tiers de la somme versée. Un don de 100 euros revient en réalité à 34 euros.